

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Du 9 mai au 13 juin 2019, les acteurs institutionnels et le public pantinois ont été consultés sur la mise en place d'une Zone à faibles émissions (dite juridiquement Zone à circulation restreinte) dans le périmètre de l'intra A86.

LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION - 9 MAI AU 13 JUIN 2019 (26 AVIS)

Sur les 26 avis recueillis, une majorité est favorable à la mesure (54 % d'entre eux), évoquant parfois quelques réserves. Les autres contributeurs sont partagés entre 31% qui se déclarent opposés à la mesure, et 15% qui apportent leur avis sans se positionner explicitement pour ou contre la mesure.

À l'issu de la période de consultation, l'arrêté instaurant la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE), dite juridiquement Zone à circulation restreinte (ZCR), entre en vigueur à Pantin à compter du 1er juillet 2019 pour une durée de 3 ans.

Il s'applique à tous les types de véhicules non classés et Crit'Air 5 (véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds, deux-roues motorisés), hors dérogation.

Les interdictions s'appliquent du lundi au vendredi de 8h à 20h, excepté les jours fériés, pour les voitures, les véhicules utilitaires légers, les deux-roues, les tricycles et les quadricycles à moteurs, et tous les jours de 8h à 20h pour les poids lourds, les autobus et les autocars.

[Le détail des modifications apportées à l'arrêté à l'issu de la consultation.](#)

EN SAVOIR PLUS

- > [L'arrêté instaurant une Zone à circulation restreinte à Pantin.](#)
- > [Le motif de décision.](#)
- > [La synthèse des avis reçus.](#)

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PANTIN

La ZFE à Pantin : "[S'engager pour la qualité de l'air](#)", extrait du dossier réalisé par Guillaume Gesret, "[Pour voir la vi\(II\)e en vert](#)" publié dans Canal n°278, mai 2019

[Les dispositions de la ville de Pantin depuis 2008 en matière de prévention des risques](#)

POUR S'INFORMER SUR LA DÉMARCHE MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air : [le site de la Métropole du Grand Paris \(ZFE\)](#)

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

☎ 01 49 15 40 00

HORAIRE D'OUVERTURE :
DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30-12H30 ET 13H30-17H30